

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 10/10/2025

ECOCONTRIBUTION : le dispositif franchit le cap du 1000^e projet

Créée par la loi du 24 juillet 2019, l'écocontribution repose sur un principe unique : lors de la validation annuelle de son permis de chasser, chaque chasseur verse à un fonds dédié 5 € et l'Office français de la biodiversité (OFB) ajoute 10 €. Depuis sa mise en place, ce mécanisme permet de mobiliser près de 15 millions d'euros par an pour financer des projets concrets de protection et de restauration des milieux naturels partout en France.



L'étang de Saint-Mars-la-Brière retrouve sa biodiversité, sa fonctionnalité naturelle, et sa richesse naturelle

Cet étang d'une surface de 23 hectares, au sein d'un site [Natura 2000](#) de 4550 ha, vient de bénéficier d'un vaste programme d'aménagements grâce au **1000^e projet financé par l'écocontribution**.

Confronté à un déficit d'eau estival menaçant des espèces et des habitats naturels patrimoniaux, ce projet vise à **améliorer la gestion de l'eau et à favoriser la biodiversité**, notamment celle des oiseaux d'eau, des amphibiens, des libellules, de la flore aquatique et de la faune piscicole.

Le site a été réhabilité grâce à la réalisation de plusieurs aménagements hydrauliques sur un bras naturel Narais afin de réalimenter l'étang. Ceci afin de maintenir un niveau d'eau favorable à certaines espèces animales ou végétales et à certains habitats caractéristiques des zones humides (marais, tourbière, roselière).

Un projet qui illustre la force de la coopération pour la restauration

Il a été porté par la Fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Sarthe avec le Conseil départemental de la Sarthe (animateur du site Natura 2000 où se situe le projet), en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), la Direction départementale des Territoires (DDT) et le Syndicat de Bassin, avec la participation active d'élèves de la MFR (Maison familiale et rurale) de La Ferté-Bernard.

Grâce à ces aménagements, l'étang a retrouvé un équilibre hydraulique. Les fonds écocontribution ont joué un rôle déterminant, avec le co-financement du Conseil Départemental de la Sarthe, pour permettre la concrétisation de cette **restauration de l'étang sur deux années**.

Entre 2020 et 2021, plusieurs étapes de travaux se sont succédées : le nettoyage et restauration du bras d'amenée d'eau sur près de 400 mètres, la création d'un fossé reliant ce bras d'amenée à la brèche du Narais, la restauration et le rehaussement des berges, l'installation d'un ouvrage hydraulique de régulation de type bonde d'étang qui permet de contrôler le niveau d'eau et d'ajuster les débits selon les besoins écologiques ainsi que la mise en place de mini-seuils en pierre permettant d'élever la ligne d'eau de vingt centimètres.

Grâce à ces travaux, l'étang bénéficie aujourd'hui d'une meilleure gestion hydraulique, propice à la réouverture du milieu, au maintien de la biodiversité et à la protection des habitats. Un suivi est assuré par des visites de terrain, menées notamment par la structure animatrice du site Natura 2000 (le Conseil départemental de la Sarthe), l'OFB et la DDT, afin de garantir la fonctionnalité et la pérennité des aménagements réalisés.

Pour Olivier Thibault, Directeur général de l'OFB : *L'écocontribution est un dispositif unique qui permet d'agir concrètement et collectivement pour la biodiversité. En validant et en accompagnant chaque projet, l'OFB veille à ce que les financements servent pleinement la restauration des milieux naturels et la préservation des espèces. Ce 1000^e projet, mené à Saint-Mars-la-Brière, illustre parfaitement ce que peut produire la coopération entre chasseurs, collectivités et services de l'État : des résultats concrets au bénéfice de la nature, des paysages et des territoires.*

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« Le dispositif écocontribution fait ses preuves. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis son lancement, ce sont 416 000 ha d'infrastructures agroécologiques qui ont été réalisées, plus de 1750 km de haies, buissons, arbres isolés plantés, 404 protocoles scientifiques menés sur le terrain, 42 564 sorties pour l'expertise, le suivi et la connaissance de la faune sauvage... Nous avons des résultats concrets qui montrent les externalités positives des projets menés dans le cadre de l'écocontribution. Dans ce contexte, des partenariats avec de nombreux acteurs des territoires se montent avec un objectif de recherche d'efficacité et de mobilisation de compétences. À ce titre, les aménagements de l'étang de Saint-Mars-la-Brière attestent d'une volonté partagée par de nombreux protagonistes de travailler de concert avec les chasseurs, pour la protection des milieux. Ces dynamiques collectives sont la meilleure réponse aux enjeux cruciaux de sauvegarde de la biodiversité ».*

Un dispositif unique pour la connaissance et la concertation

Créée par la loi du 24 juillet 2019, l'écocontribution associe les chasseurs et l'État : pour chaque permis validé, 5 € sont versés par les chasseurs, complétés par 10 € apportés par l'OFB. Ce mécanisme singulier permet de mobiliser près de **15 millions d'euros par an, pour des projets de restauration sur tout le territoire.**

Chaque projet est instruit par l'OFB, garantissant sa pertinence écologique et la bonne utilisation des fonds publics.

Quelques chiffres marquants depuis 2019 :

- **Plus de 1 200 projets financés** sur tout le territoire,
- **416 000 ha** d'infrastructures agroécologiques restaurés,
- **1 750 km** de haies, buissons et arbres plantés,
- **404 protocoles scientifiques** menés,
- **42 500 actions de terrain** pour le suivi et la connaissance de la faune

L'OFB et la FNC poursuivent leur coopération dans le cadre d'une convention-cadre renforcée (2021-2026), afin d'améliorer encore la qualité des projets et leur suivi.

En mai 2025, une évaluation d'impact indépendante a été lancée. Elle permettra d'objectiver les résultats des projets financés, d'identifier les pratiques les plus efficaces et d'orienter les choix pour la prochaine convention prévue en 2026 pour continuer d'améliorer le dispositif.

A propos de l'Office Français de la Biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

Contact presse

arthur.liminana@ofb.gouv.fr

sbaudin@chasseurdefrance.com